



E X T R A I T

DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-SUR-MOUDON

Présidence : M Crausaz Frédéric, Président

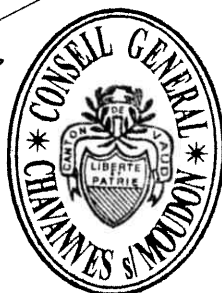
Dans sa séance du 27 avril 2009, le Conseil général de Chavannes-sur-Moudon ouï les éléments apportés aux différents sujets :

D é c i d e

- D'accepter les comptes 2008 tels que présentés.
- D'accepter la réfection et le plan de financement de l'appartement du collège (ex bureau communal).
- D'accepter l'étude du projet visant à supprimer les impôts sur les successions et donations.
- De refuser le projet de faire figurer l'escompte des taxes communales sur l'arrêté d'imposition.

Ainsi délibéré en séance du : 27 avril 2009

Le Président



La secrétaire.